LA VIE DE L'ACADÉMIE DE DIJON

LA CGT EDUC'ACTION MODÈLE 20.22

EDITO

À l'heure de débuter la lecture de ce journal, la CGT Educ'action tiendra son congrès national. Pendant 5 jours plusieurs militant.es de notre académie participeront à de nombreux échanges et discussions, afin de définir les lignes revendicatives et directrices de notre syndicat pour les trois prochaines années.

Ces lignes directrices, après avoir été discutées par les syndiqué.es dans chaque syndicat départemental de France, seront l'objet de débat lors de ce congrès national et une fois validés, ces textes permettront de construire les luttes face aux attaques contre l'École et d'imposer notre vision : une École égalitaire et émancipatrice.
Ce congrès national se tiendra dans un contexte très particulier : en pleine campagne des élections présidentielles, dans une fin de mandat d'un président qui aura mené une politique ultra libérale, dans un contexte de guerre européenne.
Dans les travaux de ce congrès national, la CGT Educ'action a donc décidé d'inscrire le combat contre l'extrême droite ainsi que la place des femmes dans le syndicat ou encore la santé au travail.

Un cycle d'élections professionnelles se déroulant à l'hiver 2022 dans les trois fonctions publiques et le privé, il a semblé nécessaire de s'interroger aussi sur les moyens de sortir de la crise du syndicalisme et de faire connaitre notre projet d'École le plus largement possible.

Au fond, tous ces axes de travail devront nous permettre d'informer ou de former nos collègues à la nécessaire implication de chacune et chacun dans les débats de société qui s'ouvrent ou ceux que les politiques libérales veulent fermer. Chaque syndiqué.e aura ensuite la responsabilité de partager et de faire vivre ces textes au sein de son établissement, lors des heures d'information syndicale, afin que nous puissions nous réapproprier nos métiers et revendiquer un véritable progrès social.
Pour faire bouger les lignes, c'est non seulement les syndiqué.es mais aussi l'ensemble de la communauté éducative qui doit agir.

C. CADOT

Sommaire

Page 1 : Édito
Page 2 : Élections
Page 3 : PSC / Agora
Page 4 : In HIS veritas
Page 5 : Profs docs / CSD 71
Page 6 : Victoire aux Charreaux
Page 7 : IXe congrès/International
Page 8 : Formations

N° 145

Mars 2022
Déposé le 10-03-22

La vie de l'académie
UASEN CGT
EDUC'ACTION
2 rue du parc
71100 Chalon sur Saône
Site : ww.cgteducdijon.org
E-mail : dijon@cgteduc.fr

N°CPPAP 0127 S 07066
Dir. Publ. : J. Raillard
Imprimé par nos soins
Bimestriel prix 1€

CHALON PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

UNE GRILLE DE LECTURE DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Les élections présidentielles demeurent un moment fort de la vitrine démocratique française. Moment privilégié au cours duquel les électeurs abandonnent à un seul homme jusqu'à maintenant, son pouvoir souverain pendant cinq années. La Vème République concentre la majorité des pouvoirs entre les mains d'un seul individu même si nous oublions trop souvent le rôle déterminant de la Commission Européenne non élue au service des lobbys privés qui dicte de Bruxelles ses désidératas à nos dirigeants.
Il convient pour autant de vous fournir une grille de lecture la plus opérationnelle possible alors que le bonapartisme (ou gaullisme) culmine aujourd'hui, c'est-à-dire cette propension à brouiller les lignes entre droite et gauche au service d'un pouvoir personnel.

La droite est une sensibilité conservatrice, elle est nostalgique, parfois même réactionnaire et millénariste. Elle se satisfait de la domination du petit nombre sur le plus grand nombre. La gauche au contraire, induit une volonté de justice sociale par la lutte, le changement, voire la Révolution au service de la majorité.

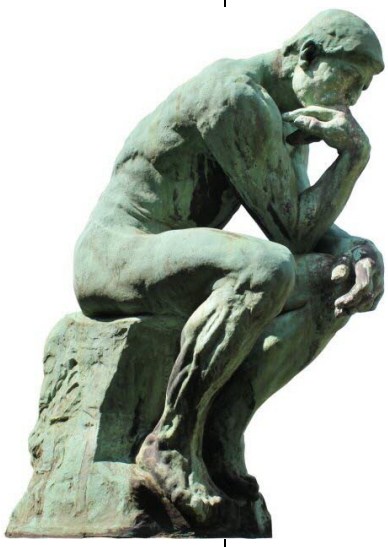

Il est en réalité assez simple de savoir si un candidat est de gauche ou de droite, il suffit de distinguer en deux catégories ses propositions politiques et d'observer si elles favorisent une minorité d'élites ou la majorité du peuple :

Les questions de société : abolition de la peine de mort, le mariage pour tous pour la gauche, ou bien l'immigration pour la droite. Ce sont des questions qui touchent une minorité de personnes, souvent très émotionnelles, dont sont friands les grands médias avides d'audimat. Ce sont des écrans de fumée qui visent à détourner les électeurs des questions de fond.

Les questions économiques et sociales : les retraites, la santé, l'éducation, le logement, les services et infrastructures publiques, les salaires et conditions de travail... Ce sont les questions qui touchent TOUT LE MONDE. Voici donc les thèmes qui doivent retenir notre attention sur les intentions profondes qui animent chaque candidat.

Nous pouvons à partir de ces observations constater que certains partis dits de gauche multiplient les mesures de droite depuis des années. En cela, le PS, les Radicaux, Les Verts sont clairement des partis de droite au regard de certaines orientations économiques et sociales clairement neo-libérales : privatisations, flexibilisation du travail, CICE, loi travail, réforme des retraites… Cela contribue au dégout des électeurs face à une alternance factice et à la montée de l'abstention.

Les grands médias entre les mains d'une poignée de milliardaires : Bolloré, Drahi, Bouygues, Lagardaire, Dassault… érigent ainsi un « extrême centre » ultra-libéral à leur service depuis une trentaine d'années. Nous voyons alors le terme « populiste » désigner en vrac ce qu'ils identifient comme l'extrême gauche et l'extrême droite. *Populus* en latin, celui qui aime le peuple, le flatte, en référence aux Gracques à Rome ou encore à Jules César. Cette disqualification permet de rendre évident l'élection de leur candidat de prédilection alors que les autres « petits candidats » perdent instantanément par cette dénomination tout crédit parmi les électeurs. Un revers de la main bien commode.

Il est enfin nécessaire de comprendre que le « vote utile » est souvent un piège (l'extrême droite face aux modérés du centre) qui sert quel que soit le résultat, les intérêts des ultra-riches. Une fois dépassé les questions de société qui feignent de différencier un Macron, une Pécresse, une Hidalgo et même un Zemmour ou Le Pen, tous ces candidats sont globalement sur la même ligne concernant les questions économiques et sociales. A savoir, la réduction des services publics et la concentration des richesses entre les mains du petit nombre.

Au demeurant pour certains d'entre eux ce petit nombre doit être une oligarchie mondialisée (libéraux, sociaux-démocrates), et pour les autres une oligarchie « de souche » (souverainistes, nationalistes). Le résultat n'est guère différent pour les Français.es, c'est la détérioration de leurs conditions de vie et l'enlisement de la démocratie.

S. RESSENCOURT

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Suite à l'ordonnance du 17 février 2021, les employeurs publics de l'État ont l'obligation de participer à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) des agent·es.
Un référencement de mutuelles, ministère par ministère, existait depuis 2008. Depuis le 1er janvier, une partie du financement de la PSC (forfait mensuel de 15€ brut / mois) est prise en charge pour les agent·es de la fonction publique d'État. Un nouveau dispositif se substituera au référencement de mutuelles et à la participation de 15€ entre 2024 et 2026, c'est à cet effet qu'un processus de négociations s'est tenu et a débouché sur un accord.
Cet accord prévoit un socle de droits communs au bénéfice de l'ensemble des personnels actifs, fonctionnaires et agent·es non titulaires, et des retraité·es a été obtenu sur la base « d'un panier de soins » supérieur aux dispositions *a minima* prévues par le Code de la Sécurité sociale et financé de manière obligatoire à une hauteur de 50 % par les employeurs publics.

Cet accord prévoit également une portabilité des droits (dans la limite d'un an) des systèmes de solidarité au titre des solidarités indiciaires, familiales et entre les générations. En outre des systèmes de solidarité seront mis en œuvre au titre du financement et de la prise en charge des cotisations des retraités disposant des plus faibles rémunérations. Des commissions paritaires piloteront les systèmes de PCS. La CGT est signataire de l'accord après avoir œuvré à son amélioration mais comme cet accord est un compromis et n'est donc pas totalement satisfaisant. Certes la PSC représente des droits nouveaux mais peut aussi être porteuse de certaines dérives. Il est nécessaire de sortir la PSC des logiques financières et spéculatives et que la mise en place de cette Protection Sociale Complémentaire ne soit pas un prétexte pour que l'État se désengage de la branche santé de la sécurité sociale.
La CGT réitère donc sa revendication de la sécurité sociale intégrale.

J-F PETIT

DES MÉTHODES DE GOUGNAFIERS POUR OBLIGER À S'ADAPTER AU POSTE DE TRAVAIL !

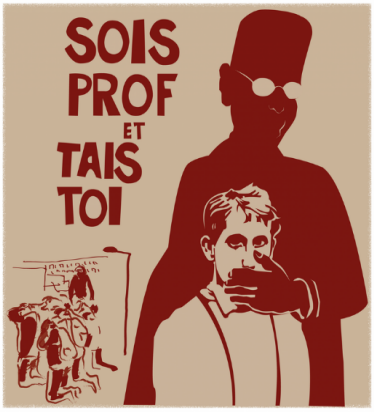

Le bac pro **A**ssistance à la **G**estion des **Or**ganisations et de leurs **A**ctivités (**AGOrA**) voit sa capacité d'accueil diminuer depuis 3 ans déjà, et ce n'est visiblement pas fini pour la rentrée 2022, dans notre académie ! Ce bac professionnel fait partie de la filière métier « **G**estion **A**dministrative, du **T**ransport et de la **L**ogistique » (**GATL**). Peu d'établissements proposent 2 ou 3 des bacs afférant à cette filière dans leurs locaux. Afin de réduire le nombre de places proposées en AGOrA, le Lycée Janot et Curie à Sens et le lycée Jean Rostand à Nevers viennent de transformer la moitié de leur section de première AGOrA en « **O**rganisation de **T**ransport de **M**archandises », si bien que les élèves ayant déjà commencé leur scolarité sous la dénomination AGOrA auront moins de places pour intégrer une classe de première AGOrA. Certains d'entre eux seront contraints d'intégrer par défaut une classe Organisation du transport de marchandises ou de démissionner…

La manière dont cette nouvelle organisation a été présentée aux enseignants de matières professionnelles dépasse l'entendement !

Sur le lycée de Sens, 2 enseignants ayant de l'ancienneté en gestion administration se sont vus contraints d'accepter une « adaptation au poste », comme si joliment formulé, avec des moyens ridicules : 2h hebdomadaires pour chacun en moins sur leur obligation de service de janvier 2022 à juin 2022. Les 4 heures non assurées sont donc prises en charge par un enseignant contractuel depuis début janvier.

Sur le lycée de Nevers, les enseignants de matières professionnelles ont été informés de la création possible d'un bac pro Organisation du Transport de Marchandises dans leur établissement. Le dossier a été monté principalement par le DDFPT sans réelle concertation avec les branches professionnelles. Au final, il ne s'agissait pas d'une création de section

mais d'une transformation de la moitié de leur section AGOrA en Organisation du Transport de Marchandises. Les enseignants de matières professionnelles ont donc été réunis et fortement incités par une inspectrice très remontée contre l'équipe à livrer 2 noms de professeurs prêts à se former. Ils ne bénéficient eux aussi que de 2h de décharge hebdomadaire et sont remplacés depuis début janvier par un contractuel du Greta.

Les 4 collègues impactés par cette adaptation forcée sont totalement démotivés, aucune formation ne leur a été proposée. Seule une décharge leur a été accordée pour s'autoformer à un métier où la règlementation a toute son importance. Contraindre n'a jamais été la solution pour tirer le meilleur parti d'un enseignant. **Nous avons ici un exemple bien concret de la brutalité du management des personnels par leur hiérarchie qui risque malheureusement de se reproduire au gré de l'évolution des diplômes !**

L. ROBERT

IN HIS VERITAS

Lundi soir, las de corriger des copies, je me permettais un moment d'évasion, profitant d'un bon verre de nos coteaux bourguignons. Moment détente oblige, je me mis à lire un tract de la CGT Educ'Action, décrivant l'évolution de l'Ecole : baisse des moyens au fil des réformes libérales, attaques contre nos statuts, mise en concurrence des établissements, des collègues, tri des élèves, gestion autoritaire du personnel, culpabilisation, etc.
Déprime totale, il fallait une nouvelle gorgée. Ma pensée divagua, jusqu'à me remémorer le livre de la Boétie, *De la servitude volontaire*. Loin d'être poète, je résumai la situation ainsi : « *Ne serions pas quelque peu responsable ?* »

Mon verre se vidait encore et, soudain, une révélation : qu'avons-nous comme moyen pour nous faire entendre au sein de notre institution, pour intervenir dans son orientation, nous les garants de la fonction publique ? Et là, Eurêka ! Les travailleurs que nous sommes ont un premier outil à portée de main : l'heure d'information syndicale. Les bouder, tout comme se priver du syndicalisme, reviendrait à participer à nous censurer et à notre mise au pas.

Que de problèmes évoqués ou d'action nées en HIS ! Je me rappelais cette délégation au rectorat de Dijon avec mes collègues du Creusot pour obtenir légitimement des moyens supplémentaires. Revenus à moitié satisfaits, nous avions montré tout de même qu'au-delà des plaintes, notre salut reposait dans l'action !

Nouveau verre, il faudra faire tourner le commerce local… mon esprit pensait alors à ma fiche de paie. Une fois encore, c'est bien en HIS que j'eus appris à la lire, à découvrir ce qu'est le salaire socialisé et le 100 % Sécu défendu par la CGT ! Je comprenais aussi que la hausse légitime des salaires était l'une des réponses au manque d'attractivité du métier et l'une des réponses à la baisse organisé de notre pouvoir d'achat (- 20 % en 20 ans) nous poussant aux heures supplémentaires, au détriment de l'emploi et des conditions de travail, augmentant la charge mentale !

Une gorgée plus tard, fin de la pause, retour au travail. Je sortis l'agenda : mardi 23 janvier, 11h, HIS. Nous serons une vingtaine à parler de l'enveloppe insuffisante des moyens alloués par le rectorat pour organiser la prochaine année. Qui n'aura pas de cours dédoublé ? Qui risquera d'être en poste partagé voire va sauter ? Nous ne participerons pas à cette répartition injuste, nous nous organiserons : courrier, audience, grève, actions médiatiques, à voir. Je sais que nous pourrons compter sur la section CGT de mon bahut et sur mon syndicat départemental. De toute façon, nous n'aurons rien sans rien ! Nous ferons aussi un courrier pour obtenir plus de postes d'AED, et nos élus au CA relaieront nos luttes !

Je tournai la page de l'agenda : jeudi 4 février, nouvelle HIS. Cette fois-ci, nous décortiquerons la nouvelle circulaire sur les stages en lycée pro et il faudra traiter des problèmes de gestion du personnel et des pressions de notre direction pour faire rattraper à des collègues des cours pour des absences légales !

Fin du travail. Le verre fini, apparut à son fond une petite gravure, plus engagée que celles des verres de saké : *« Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu. »* Bertolt Brecht

CH.

ETRE PROFESSEUR.E DOCUMENTALISTE…

Être professeur.e documentaliste, c'est assurer 30 heures de service en établissement. C'est avoir un CAPES de documentation, et comme l'indique la circulaire de mission, c'est à la fois gérer le centre de ressources documentaires (papier et en ligne) et enseigner l'information documentation, et l'EMI. C'est aussi contribuer à l'éducation culturelle, sociale et citoyenne des élèves (comme tous.tes les autres enseignant.es, quoi !). C'est participer à l'orientation des élèves en co-animation.

Pourtant, malgré toutes ces similitudes avec n'importe quelle autre discipline d'enseignement, être professeur.e documentaliste c'est aussi ne pas avoir droit aux heures supplémentaires, ni à une rémunération équivalente pour l'encadrement de l'aide aux devoirs. C'est se voir refuser la prime d'équipement informatique au prétexte qu'un.e prof doc n'est pas « devant élèves » et est pourvu d'un PC sur son poste de travail. Grand seigneur, le ministère a revalorisé l'indemnité de sujétion particulière en la faisant passer de 767,10€ à 1000€… on est encore loin de l'ISOE (1213,56€ part fixe).
Apparemment toutes les disciplines d'enseignement n'ont pas la même valeur…. Pourtant quand il s'agit d'être référent.e culture, **GAR**, **RUPN**, gérer le site de l'établissement (sans toujours l'IMP qui va avec), on sait toujours pousser la porte du CDI pour le-la trouver, le-la professeur.e documentaliste.

Si la CGT Educ'action revendique une revalorisation salariale pour tou.tes et la fin de toute indemnité, source de discrimination, et en attendant, une rémunération identique pour les mêmes missions.

S. GAUDILLÈRE

GAR : Gestionnaire de l'accès aux ressources numériques
RUPN : référent.e pour les ressources et usages pédagogiques numériques

CONSEIL SYNDICAL DÉPARTEMENTAL DU 71

La CGT Educ'action 71 a tenu un Conseil Syndical Départemental jeudi 3 mars à la maison des syndicats de Chalon sur Saône. 20 personnes étaient présentes, représentatives de tout notre champ de syndicalisation et de la majorité des UL du département.

Il s'agissait pour cette journée de discuter des textes qui seront débattus et amendés au congrès de la CGT Educ'action à la fin du mois en Bretagne, mais aussi de faire un point sur nos activités syndicales départementales et sur les actualités dans les établissements. Les discussions ont été riches, denses, et même parfois techniques mais aussi très formatrices pour nos camarades.

Il ressort de nos échanges, que partout les directions continuent de mettre les personnels sous pression, et en particulier les plus précaires. Pourtant nous avons encore du mal à faire naître des actions collectives à partir de ces problématiques.

L'un des moments forts de cette journée a été le témoignage d'un collègue enseignant en CDI qui se bat depuis des années contre le rectorat de Dijon. Suite à la découverte d'une maladie, il a été déclaré abusivement inapte à toute fonction dans l'Education Nationale. Rétabli dans ses droits par le Comité Médical Supérieur, il a toutefois dû lutter, sans ressources pendant plus de 8 mois, pour retrouver un poste, un salaire et pour que lui soient versées les sommes dues. La CGT Educ'action a bien sûr été présente à ses côté chaque fois qu'il était possible. Son histoire montre que le Rectorat de Dijon fait bien peu de cas des personnels en situation de handicap et elle doit nous alerter sur d'autres situations similaires dans notre académie.

Nous avons également abordé la question de la Complémentaire Santé et de la prise en charge par l'État d'une partie de son coût. Dans une période où la question salariale est cruciale. Il est difficile de rejeter ce qui est perçu par nos collègues comme un coup de pouce financier. Mais on peut regretter que les discussions sur l'accord dans la fonction publique

ne soient pas redescendues jusqu'aux syndicats, et que l'occasion n'ait pas été saisie de porter une véritable revendication de la CGT : le 100% sécurité sociale. Une motion sur ce sujet sera présentée au congrès.

Pour conclure, j'espère que cette journée aura permis aux participant·es d'appréhender différentes formes de l'action syndicale. Pour ma part, en tant que secrétaire départemental, même si tous les sujets prévus n'ont pas pu être abordés, je suis fier de cet exercice de démocratie syndicale où chacun·e a pu apporter sa contribution. Cela montre la volonté de nos adhérents de s'impliquer dans la vie de la CGT Educ'action 71.

A l'issue de la séance, Pauline PIERROT et Luc GARNODIER, PLP du lycée Dumaine de Mâcon ont été désigné·es pour représenter notre syndicat départemental lors du congrès de la CGT Educ'action.

C. BERNIZET

VICTOIRE À L'ÉCOLE DES CHARREAUX

En deux ans de crise sanitaire, chacun.e a pu constater l'incapacité de notre système éducatif à faire face à une situation d'urgence. Alors qu'il y a tant à rattraper, à reconstruire, les moyens attribués à la rentrée prochaine ne seront pas à la hauteur des enjeux. Contrairement à ce qu'annonce notre rectrice dans tous les médias locaux, la rentrée ne se passera pas dans de bonnes conditions.

La politique d'affichage et de communication se heurtera vite à la réalité : les dédoublements et les diminutions d'effectifs dans le primaire s'opèrent en retirant des possibilités de remplacements, les décharges des directeurs et directrices d'écoles sont compensées par des étudiants payés moins de 800 euros, sans formation et qui doivent en même temps préparer leurs concours...

Notre système éducatif déjà mis à mal ne peut reposer sur des personnels précaires et non formés, c'est pourquoi la CGT Éduc'action revendique qu'aucune classe ne soit fermée à la rentrée prochaine. Depuis des mois nous répétons que l'Éducation Nationale a besoin d'un véritable plan d'urgence et non d'ajustements à la marge pour sauver les apparences.

CHALON-SUR-SAÔNE

Les Charreaux se mobilisent pour leur école

Les parents, élèves et habitants du quartier des Charreaux se mobilisent contre la fermeture de classe annoncée. Photo JSL/Emmanuelle VIRESOLVIT

Article du JSL

En conséquence, nous soutenons les mobilisations des personnels et des parents qui tiennent à défendre leur école, leur classe, leurs postes, car c'est de la défense du service public qu'il s'agit, face à un gouvernement qui applique une logique comptable éloignée des nécessités pédagogiques.

La CGT Éduc'action a soutenu la mobilisation et les actions des parents de l'école des Charreaux de Chalon-sur-Saône. Sur le papier, la baisse démographique du quartier et le départ en retraite d'une collègue étaient des occasions rêvées pour fermer une classe sans trop de douleurs. Mais c'était sans compter le désir d'en découdre de quelques parents qui ont contacté la CGT. Bien que nous n'ayons pas de collègue syndiqué·e à la CGT Educ'action dans l'école, nous avons tenu à être à leurs côtés dans ce combat. Nous leur avons apporté nos conseils pour s'organiser, pour préparer la rencontre avec le DASEN et surtout réaffirmer la légitimité de leur lutte et la replacer dans la perspective plus globale de défense des services publics. Ils et elles se sont mobilisé.es toute la semaine par des tractages, une pétition, une page facebook, des demandes d'audiences et un cadenassage symbolique de l'école le jour de la tenue du CTSD.

Pour la CGT Educ'action, il ne s'agit de pas de défendre une école plutôt qu'une autre, de prendre un poste à un endroit pour le placer à un autre. C'est toute la politique du ministre Blanquer et de ses

prédécesseurs que nous combattons, car c'est cette politique qui met les écoles et les personnels en concurrence, donne aux uns aux détriments des autres.

Au final, la classe a été sauvée pour cette année mais tous et toutes sont conscient.es qu'il faudra certainement remettre cela l'an prochain. Les parents d'élèves ont aussi appris une chose : C'est que c'est en se mobilisant et en s'organisant que l'on risque d'obtenir des victoires, et qu'ils.elles peuvent compter sur la CGT.

C. BERNIZET

IXE CONGRÈS ACADÉMIQUE

Le IXe congrès de l'UASEN CGT Educ'action de l'académie de Dijon se tiendra les 16 et 17 mai 2022 à la Bourse du travail de Dijon. Plus qu'un jalon obligatoire dans la vie d'un syndicat parce qu'institutionnalisé, un congrès revêt une importance capitale pour le bon fonctionnement syndical. Il est le temps des bilans des trois années passées -questionnements sur la mutualisation des outils, sur la syndicalisation, sur le militantisme, sur l'organisation des instances - mais aussi des projections pour le futur. Il est aussi le lieu d'expression de la démocratie syndicale à travers les élections des différentes instances syndicales académiques.

Un congrès est un moment d'échanges et de débats, d'autant plus importants dans un contexte de questionnement profond du syndicalisme et de sa pratique. C'est un cadre privilégié pour se rencontrer, parfois pour la première fois, pour mettre un nom sur celui ou celle qui envoie souvent les mails, pour partager sur le syndicalisme dans son ensemble et sur nos métiers. Un congrès permet de découvrir l'autre et sa profession puisqu'à la CGT Éduc'action, et c'est une de ses nombreuses richesses, nous syndiquons TOUS les personnels de l'EN. C'est aussi l'occasion de rencontrer des personnes qui partagent des valeurs communes concernant l'École : un lieu accessible à toutes et tous, sans tri social, promouvant l'égalité des chances, permettant à chacun.e de s'épanouir, de se former et de se transformer en citoyen.ne critique et éclairée…

Au-delà de la théorie et des mots, ce temps ensemble peut déboucher sur la prise de conscience que pour lutter pour le progrès social, se syndiquer, c'est bien, militer (même à sa mesure) c'est encore mieux !

Enfin, que serait un congrès sans ses temps de fraternité et de sororité autour d'un verre ou d'un repas ?

Pour toutes ses raisons et pour beaucoup d'autres, nous comptons sur toi pour être présent.e au congrès académique de mai !

V. RICHARD-ANDRIEU

SITUATION INTERNATIONALE

La CGT, dans ses repères revendicatifs rappelle le droit à la paix et à la liberté de circulation de tout être humain et des populations, c'est pourquoi La CGT Educ'action de l'Académie de Dijon, sans nier la responsabilité de l'OTAN et de l'impérialisme occidental dans l'escalade militaire, condamne l'agression de la Russie contre l'Ukraine et apporte toute sa solidarité à la population Ukrainienne qui subit ces attaques.

Face à une guerre qui, une fois encore, se traduira par des morts, des destructions et des reculs sociaux, la CGT Educ'action est aux côtés des populations, des travailleurs et des travailleuses d'Ukraine qui seront les premières victimes de cette guerre. Que ce soit sous les bombes ou sous le coup des conséquences économiques, nous sommes conscients que ce conflit retentira sur les populations de toute l'Europe. La CGT Educ'action condamne également les arrestations et les violences subies par les citoyen·nes russes qui se mobilisent contre une guerre fratricide.

La CGT Educ'action appelle à l'arrêt immédiat de cette guerre, au retrait des troupes russes du territoire ukrainien, et invite chacun·e à participer aux rassemblements, manifestations, collectes contre cette guerre impérialiste et pour la paix entre les peuples.

LA CGT EDUC'ACTION DE L'ACADÉMIE DE DIJON

ON GAGNE TOUJOURS À ÊTRE FORMÉ·ES !

Gagner l'égalité professionnelle dans l'Éducation nationale

Ce stage a lieu **le vendredi 25 mars à Dijon.**

Si vous êtes intéressé-e, merci d'appeler rapidement le SDEN correspondant à votre département.

Santé et conditions de travail

De la très petite entreprise (TPE) à la multinationale, dans le public comme dans le privé, le monde du travail est violent et pathogène. Les travailleurs et travailleuses, sans distinction, ont pourtant droit à des conditions de travail qui garantissent leur santé physique et mentale.

Or ce n'est pas la règle, loin de là ! Alors que faire ? Attendre que des collègues craquent ?

La journée propose d'agir bien avant pour reconquérir des conditions de travail saines. Elle propose :
- les principaux textes de droit sur lesquels s'appuyer,
- des outils d'analyse pour identifier les sources de situations de travail pathogènes,
- des conseils de méthodologie et des leviers concrets à actionner dès le retour sur le lieu de travail.

Jeudi 5 et vendredi 6 mai 2022 à Auxerre

Pour participer à cette formation, rendez-vous sur notre site internet rubrique « Stages/formations ».
La demande est à déposer auprès de votre administration au moins un mois avant la date de la formation.

Ces formations sont ouvertes à toutes et tous, syndiqué·es ou non.

S. GAUDILLÈRE

UASEN-CGT EDUC'ACTION
2 rue du parc
71100 Chalon sur Saône
Tél. : 03 85 46 09 07
E-mail : dijon@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 21
Bourse du Travail
17 rue Transvaal
21000 Dijon
Tél. : 03 80 37 14 08
E-mail : 21@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 58
2 Bd Pierre de Coubertin
58000 Nevers
Tél. : 03 86 50 67 85
E-mail : 58@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 71
2 rue du Parc
71100 Chalon sur Saône
Tél. : 03 85 46 09 07
E-mail : 71@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 89
Avenue Molière - BP 247
89306 JOIGNY Cedex
Tél : 07 81 38 25 28
E-mail : 89@cgteduc.fr

Notre Site :
www.cgteducdijon.org

Notre Facebook :
CGT Educ'Action
Académie de Dijon : non à la casse de l'Ecole

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer aux adresses indiquées ci-dessus

Je souhaite : ☐ **me syndiquer** ☐ **prendre contact**

Nom :..... Prénom :.....

Adresse personnelle :.....

Code postal :..... Commune :.....

Discipline :..... Grade ou corps :..... Echelon :.....

Etablissement ou Ecole :.....

Adresse :.....

Code postal :..... Commune :.....